

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents ou représentés	6
Nombre de suffrages exprimés	5
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents ou représentés	6
Nombre de suffrages exprimés	5
Votes	Contre <input type="checkbox"/> Pour <input checked="" type="checkbox"/>

S. Y. M. V. A. H. E. M.
CLIQUEM
DELIBERATION

DU CONSEIL SYNDICAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012

SUR LE COMPTE DE GESTION 2012

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de la convocation : 8 mars 2013
Séance du 18 mars 2013 à 18 heures 30

Le **18 mars 2013** réuni sous la présidence (1) de **Monsieur Joseph CUCHEVAL**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par **Monsieur Christian PETTE**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Resultats reportés		60 089,77 €
Part affectée à l'investissement	23 468,61 €	
Opérations de l'exercice	25 472,00 €	49 184,62 €
Totaux	48 940,61 €	109 274,39 €
Résultat de clôture		60 333,78 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Resultats reportés		23 468,61 €
Opérations de l'exercice	54 971,45 €	25 949,61 €
Totaux	78 440,06 €	25 949,61 €
Résultat de clôture		52 490,45 €

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Resultats reportés		60 089,77 €
Part affectée à l'investissement	23 468,61 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	80 443,45 €	75 134,23 €
Totaux	127 380,67 €	135 224,00 €
Résultat de clôture		7 843,33 €

Besoin de financement
Excédent de financement
Restes à réaliser DEPENSES
Restes à réaliser RECETTES
Besoin total de financement
Excédent total de financement

52 490,45 €
0,00 €
0,00 €
52 490,45 €
0,00 €

RECU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-DOMER, le
26 MARS 2013

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

52 490,45 €
7 843,33 €
0,00 €

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Ont signé au registre des délibérations : **Aliette Polvert, José Bouffart, Jean-Claude Hivert, Yves Beuignet, Olivier Majewicz, Christian Langrevynghe, Bernard Rivener, Marc Garenaux**

Yves Beuignet, Olivier Majewicz, Christian Langrevynghe
(représenté pour D Dures)

Pour expédition conforme,

Le Président (hors du compte administratif)
Joseph CUCHEVAL

Le Président (hors du compte de gestion et de l'affectation des résultats)
Joseph CUCHEVAL

(1) Le Maire ne doit pas participer en personne au cours de laquelle le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.
(2) En fonction des données communiquées par le comptable





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 18 mars 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 8 mars 2013, s'est réuni à Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. José Bouffart (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA) M. Vangrevelynghé (CCRA), M. Jean- Claude Hiraut (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Aliette POLAERT

REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 MARS 2013

02/13 BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2013

M. Pette présente le budget primitif de l'exercice 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section d'investissement : 171 944,45 euros
- section de fonctionnement : 71 757,57 euros

Le budget fait état d'un montant global de cotisations à hauteur de 50 414,24 € (en progression de 2,5%).

Soit une participation pour chaque EPCI de :

EPCI	Clé de répartition	Montant cotisation en 2012
Communauté de Communes de la Région d'Audruicq	38,8 %	19 560,72 €
Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem	32,4 %	16 334,22 €
Communauté de Communes des Trois Pays	18,4 %	9 276,22 €
Communauté de Communes du Pays de Lumbres	10,4 %	5 243,08 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil syndical décide d'adopter le budget primitif 2013 du SYMVAHEM comprenant les participations (ci-dessus) sollicitées auprès des EPCI adhérents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,*

Le Président, Christian PETTE

Le Président, Christian PETTE.





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 18 mars 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 8 mars 2013, s'est réuni à Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. José Bouffart (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA) M. Vangrevelynghé (CCRA), M. Jean- Claude Hiraut (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Aliette POLAERT

03/13 OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

M. Pette expose au Conseil que durant le 1er trimestre 2013, le SYMVAHEM est dans l'attente du versement de la subvention de l'Agence de l'Eau relative à l'opération « effacement des barrages » à Recques sur Hem et Polincove, d'une part, et du versement des cotisations des EPCI, d'autre part. Il indique qu'il est nécessaire d'ouvrir une ligne de trésorerie pour une durée de 6 mois afin d'assurer le fonctionnement du syndicat à court terme. Compte tenu des frais de non utilisation de la ligne de trésorerie, il est précisé que le montant plafond sera de 30 000 euros.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de :

- valider le principe d'ouverture d'une ligne de crédit d'un montant maximum de 30 000 euros,
- autoriser le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne,
- d'autoriser le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,*

Le Président, Christian PETTE.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 MARS 2013



SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 18 mars 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 8 mars 2013, s'est réuni à Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. José Bouffart (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA) M. Vangrevelynghé (CCRA), M. Jean- Claude Hiraut (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Aliette POLAERT

04/13 CONVENTION D'OBJECTIFS TRIENNALE AVEC LE PARC NATUREL REGIONAL

M. Pette informe les élus que le 7 février dernier, M. le Directeur de l'Agence de l'Eau était convié à une rencontre avec les responsables du Parc Naturel Régional et du SYMVAHEM. Cette rencontre, qui s'est articulée en une visite de terrain et une réunion, a permis d'aborder la poursuite du financement du poste d'animateur du contrat de rivière. En effet, la dernière période (avril 2010- avril 2013) arrive à son terme et il est nécessaire d'envisager la suite.

L'Agence de l'Eau accepte de poursuivre son aide financière à hauteur de 70% à condition de lister les objectifs à atteindre par les acteurs locaux en charge des différents dossiers. C'est pourquoi, le SYMVAHEM, principal maître d'ouvrage au niveau local, est invité à s'engager et à signer une convention de partenariat avec l'Agence de l'Eau et le Parc Naturel Régional sur la période avril 2013-avril 2016.

Cette convention d'objectifs portera sur :

- la réalisation d'aménagements pour les ouvrages impactant fortement la continuité écologique, la mise en œuvre du plan de gestion (70% du temps passé par l'animateur),
- le traitement des problématiques, comme l'hydraulique douce, la mise en place d'un observatoire du risque inondation en lien avec la procédure PAPI (30% du temps passé).

En complément, ce partenariat conduira le SYMVAHEM à signer une convention financière annuelle avec les EPCI afin d'intégrer dans son budget leur participation dédiée à l'animation du contrat de rivière (sur la base d'une clé de répartition financière actualisée).

Même si cette éventualité est inscrite au budget 2013, il s'avère que cette pratique sera effective en 2014 dans la mesure où les EPCI (CCRAVH, CCRA, CCTP, CCPL) financent encore en 2013 sur leur budget propre, leur quote-part de ce poste.

Toutefois, M. Pette ajoute que dans le cadre du nouveau partenariat, les participations seront ainsi collectées par le SYMVAHEM (auprès des EPCI) qui les reversera ensuite au Parc Naturel Régional, employeur de l'animateur.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer une convention d'objectifs avec le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale sur la période avril 2013 – avril 2016.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.



REÇU EN SOUS PRÉFECTURE
DE SAINT-OMER LE

26 MARS 2013



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 18 mars 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 8 mars 2013, s'est réuni à Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. José Bouffart (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA) M. Vangrevelynghé (CCRA), M. Jean- Claude Hiraut (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Aliette POLAERT

05/13 PLAN DE GESTION DE LA HEM - PARTICIPATION DES PERSONNES PRIVEES OU PUBLIQUES CONCERNEES

M. Pette rappelle que le plan de gestion de la Hem a été présenté (au cours de deux réunions à Tournehem sur la Hem et à Licques) et validé par le comité de pilotage élargi le 13 décembre 2012. Sur la période 2014-2023, ce plan a pour objectifs de respecter les exigences européennes (Directive Cadre sur l'Eau) et les évolutions réglementaires françaises récentes.

Les travaux porteront sur :

- le rétablissement de la continuité écologique
- la réduction de la divagation du bétail dans le lit
- la gestion des berges
- la lutte contre les espèces invasives
- l'entretien de secteurs patrimoniaux

Si les sources de financements sont multiples (Agence de l'Eau Artois-Picardie, Conseil Régional, Conseil Général), il n'en reste pas moins qu'un autofinancement local de 20% est à trouver.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité, de :

- valider la participation du SYMVAHEM à hauteur de 20% maximum des actions du plan de gestion,
- retenir le principe de laisser aux riverains la charge de l'entretien des ouvrages, et d'autoriser le Président à signer toute convention allant dans ce sens.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE.

RECU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER le
26 MARS 2013



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 18 mars 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 8 mars 2013, s'est réuni à Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. José Bouffart (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA) M. Vangrevelynghé (CCRA), M. Jean- Claude Hiraut (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Aliette POLAERT

06/13 HYDRAULIQUE DOUCE - ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS

M. Pette fait remarquer que dans le cadre de l'opération hydraulique douce, l'entretien des ouvrages (haies, fascines, bandes enherbées) est un enjeu pour garantir la pérennité du dispositif global de lutte contre le ruissellement et l'érosion.

C'est pourquoi, il est rappelé que chaque ouvrage fera l'objet d'une convention entre le SYMVAHEM et le propriétaire ou le locataire de la parcelle concernée.

Il est proposé que, dans cette convention, soit stipulé que l'exploitant agricole veille à respecter l'intégrité de l'ensemble des dispositifs mis en place et assure leur entretien ultérieur selon des techniques préconisées par le Parc naturel régional à savoir : taille des haies et diguettes, curage et entretien des fossés, fauche des bandes enherbées.

Le conseil syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur cette proposition et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les agriculteurs concernés.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

Le Président, Christian PETTE

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,*

Le Président, Christian PETTE.

RECU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, 26

26 MARS 2013



Département du Pas-de-Calais

SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 18 mars 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 8 mars 2013, s'est réuni à Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. José Bouffart (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA) M. Vangrevelynghé (CCRA), M. Jean- Claude Hiraut (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Aliette POLAERT

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

26 MARS 2013

07/13 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT POUR LES MEMBRES DU BUREAU

M. Pette informe les élus que des déplacements hors territoire (vers Dunkerque ou Lille) sont engendrés par le fait que le dossier PAPI d'intention soit géré en direct par le SMCO.

Vu les articles L 5721-8 et 5211-14 du CGCT qui étendent aux membres des organes délibérants des syndicats mixtes le principe de prise en charge, sur présentation de pièces justificatives, des frais de transport et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements.

Compte tenu que le remboursement s'effectue sur présentation :

- d'un ordre de mission précisant le lieu du déplacement, sa durée et le mode de transport,
- d'un état de frais détaillant les éléments de dépense :
 - remboursement au moyen des indemnités kilométriques sur la base du barème officiel pour usage du véhicule personnel,
 - remboursement des frais réels sur présentation des titres de transport correspondants,
 - remboursement des frais de repas et nuitées sur la base d'un forfait dont le montant est fixé réglementairement.

Les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2013.

Le conseil syndical décide d'adopter, à l'unanimité, le dispositif réglementaire de remboursement qui sera appliqué pour les membres du bureau, dans le cadre de déplacements hors territoire.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,

Le Président, Christian PETTE

Le Président, Christian PETTE.





SYMVAHEM

Syndicat mixte de la Vallée de la Hem (Recques-sur-Hem)

Département du Pas-de-Calais

Nombre de Membres		
afférents au Comité Syndical	En exercice	qui ont pris part à la Délibération
10	10	6

Extrait du Registre des Délibérations Séance du lundi 18 mars 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit mars, le comité syndical du SYMVAHEM, légalement convoqué le 8 mars 2013, s'est réuni à Alquines sous la Présidence de Monsieur Christian PETTE.

Présents :

Les délégués titulaires : M. Christian Pette, Président (CCRA), M. Yves Beugnet (CCRA) remplacé par M. Daniel Duriez, M. José Bouffart (CCRAVH), M. Marc Garenaux (CCRAVH), Mme Polaert (CCTP), M. Cucheval (CC Lumbres).

Titulaires non remplacés : M. Majewicz (CCRA) M. Vangrevelynghé (CCRA), M. Jean- Claude Hiraut (CCRAVH), M. Bernard Rivenet (CCTP).

Secrétaire de séance : Mme Aliette POLAERT

08/13 BARRAGE - DEPOT DE DEMANDE DE SUBVENTION

M. Pette rappelle que la conception en phase PROJET des aménagements prévus à l'endroit des barrages du Moulin Bleu et du Moulin de Recques sur Hem se termine. Ces mêmes documents vont être déposés pour instruction réglementaire.

Il précise que les fonds européens sur cette opération ne peuvent pas être demandés car le calendrier est trop court. En effet, il faudrait que la demande soit instruite avant fin 2013 et surtout que les travaux soient achevés pour fin 2014.

Il sera donc demandé une participation unique à l'Agence de l'Eau à hauteur de 80%.

Le conseil syndical décide d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la réalisation des travaux d'effacement des barrages du Moulin Bleu de Polincove et du Moulin de Recques sur Hem.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour Copie Conforme,*

Le Président, Christian PETTE

Le Président, Christian PETTE.



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER le

26 MARS 2013